

COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 - 1261 LE VAUD www.levaud.ch



Greffe

022 366 25 62

greffe@levaud.ch

Contr. habitants 022 366 45 25 Bur. étrangers

habitant@levaud.ch 022 366 45 29

bourse@levaud.ch

Téléfax

022 366 45 26

CONSEIL COMMUNAL

de et à

1261 LE VAUD

Le Vaud, le 9 mars 2015 CR/ba-10.03

Délégués municipaux :

M. C. Renaud, Municipal M. E. Cretegny, Municipal Mme C. Landeiro, Syndique

Préavis municipal No 22/2015

Aménagement d'un arrêt de bus route de Marchissy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s.

Introduction

Dans le préavis N°7/2012, il avait été mentionné l'étude de deux variantes pour les arrêts de bus afin de choisir la solution la plus optimale.

Une des variantes concernait le centre du village (secteur 1), et la deuxième (secteur 2) depuis le battoir jusqu'à l'embranchement du chemin de l'Ouche.

Dans le secteur 1, l'arrêt de bus est actuellement situé en plein centre de la localité. Les personnes transportées attendent d'un côté, sur le devant de la fontaine, et de l'autre, sur un trottoir collé à une propriété villageoise privée. La Municipalité estime que cet endroit n'est pas convenablement sécurisé, de par le manque de place d'attente et du fait que les voitures ont suffisamment d'espace pour dépasser les cars postaux lorsque ces derniers sont immobilisés.

De plus, dès la rentrée scolaire 2015-2016, afin de mettre en application HarmoS, notre commune a été choisie pour être un pôle 5-8, regroupant les élèves concernés pour les villages allant de Saint-George à Bassins. La projection du nombre d'élèves s'élève à environ 277 enfants, ce qui équivaut à un volume d'environ 200 personnes transportées.

Au vu des éléments énoncés, la Municipalité a décidé d'approfondir l'étude de l'arrêt de bus sur le secteur 2 (battoir, chemin de l'Ouche), se situant au plus près du centre scolaire.

Plusieurs séances de travail avec le bureau RWB ont permis d'aboutir au projet que nous vous présentons dans ce préavis. L'examen préalable du projet a été soumis à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) en juillet 2014. En octobre 2014, ledit Service nous retournait un préavis positif.

Objectif de l'étude

Le but de l'étude est de fournir à la Municipalité un projet d'ouvrage pour être présenté au Conseil communal. Celui-ci comprend les demandes d'autorisations jusqu'à la procédure d'appel d'offres, afin de pouvoir définir et chiffrer les travaux à réaliser de manière précise.

Projet

L'emplacement de cet arrêt de bus se situe sur la route de Marchissy entre le chemin de la voirie qui mène à l'école et le « battoir ».

- Sur une longueur d'environ 100 mètres, l'axe de la chaussée sera progressivement déplacé côté lac afin de permettre la réalisation d'un abri-bus de chaque côté de dite route ainsi qu'une zone d'attente,
- Côté Jura, le trottoir est élargi pour la sécurité des usagers,
- Un îlot central est prévu afin d'éviter le dépassement des bus à l'arrêt,
- Un éclairage public et de sécurité sera adapté pour la nouvelle affectation de ce tronçon routier,
- Le ralentisseur en pavé sera supprimé en raison des nuisances sonores annoncées par plusieurs personnes résidant à proximité,
- Le bitume sera fait depuis l'intersection du chemin de la Rouette et la Route de Marchissy jusqu'à l'ancien emplacement du ralentisseur.

Emprise de terrains :

Sur la parcelle 592, propriété de Martine Cretegny et Laurent Viquerat, une emprise d'environ 60 m2 a été négociée avec les propriétaires. La cession sera gratuite. En contrepartie, un mur de soutènement sera réalisé le long de la future limite de propriété.

Sur les parcelles 237 et 238, propriétés des cohéritiers de feu Georges Christinet et avec la participation de Me Crot, notaire et exécuteur testamentaire de dite succession, un accord a été trouvé en la forme d'une inscription, au Registre Foncier, d'une servitude d'usage. Cette solution permet de ne pas prétériter les droits à bâtir sur les deux parcelles.

Coût

Coût des travaux selon soumissions rentrées comprenant :

1)	Génie civil, marquage, éclairage public, divers et imprévus	CHF 432'000
2)	Honoraires et prestations, abris-bus, arborisation, géomètre et frais divers	CHF 113'502
Total général hors taxe TVA 8%		CHF 545'502 CHF 43'640
Total TTC		CHF 589'142

Financement

Coût pour la commune TTC		CHF 414'742
Subventions du Conseil Régional Subvention cantonales	-	CHF 129'000 CHF 45'400
Coût total TTC		CHF 589'142

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- > vu le préavis municipal No 22/2015 : Aménagement d'un arrêt de bus route de Marchissy,
- > ouï le rapport le rapport de la Commission des Finances,
- > ouÏ le rapport de la commission ad'hoc chargée d'examiner ce préavis,
- > attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité de Le Vaud un crédit d'ouvrage de CHF589'142.pour l'aménagement d'un arrêt de bus route de Marchissy,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 415'000.-,

- d'autoriser la Municipalité à amortir sur 30 ans, par le compte 430.3310, le financement de ce crédit par l'emprunt,
- d'autoriser la Municipalité à signer une servitude d'usage sur les parcelles 237 et 238 de la succession de feu Georges Christinet.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 9 mars 2015, pour être soumis au Conseil communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité

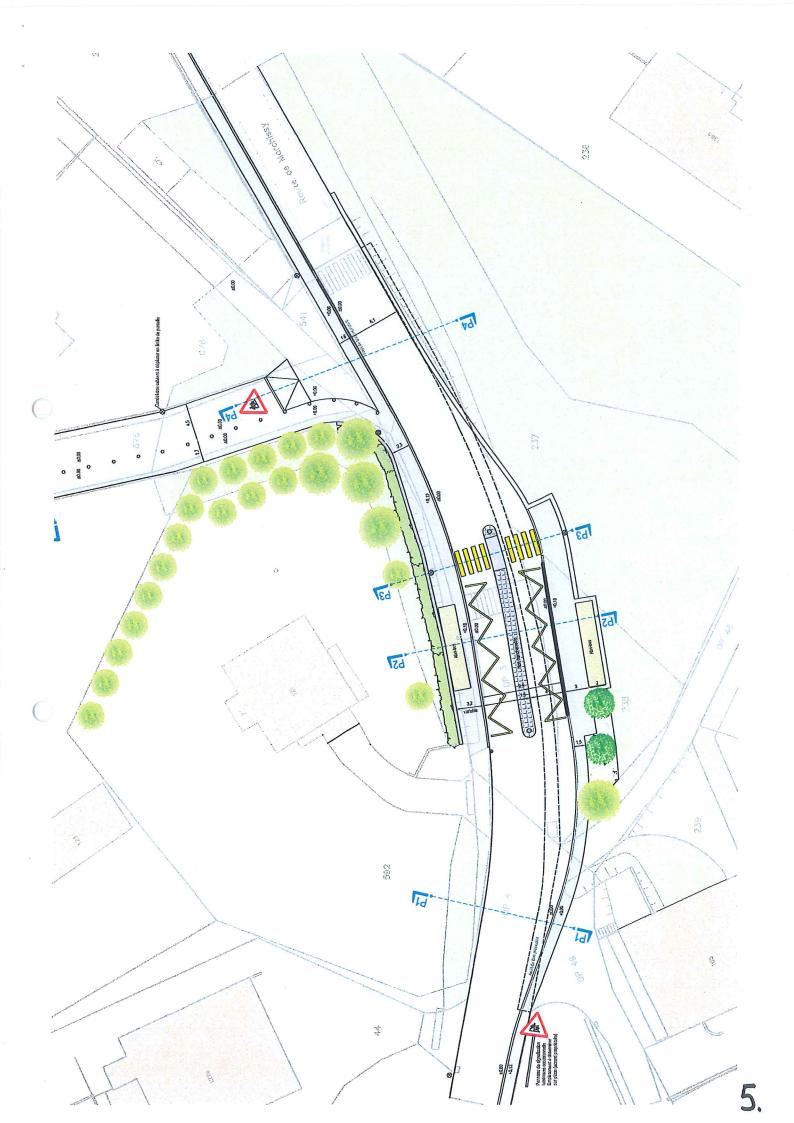
La/Syndique

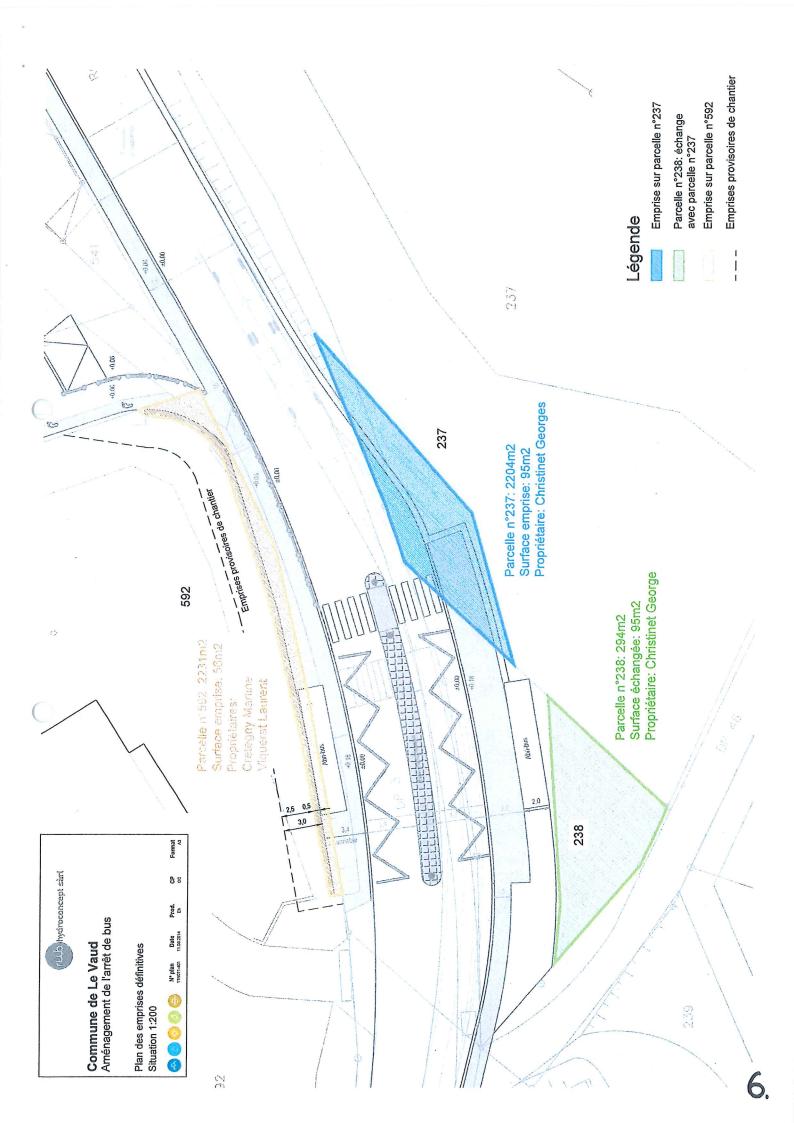
La Secrétaire

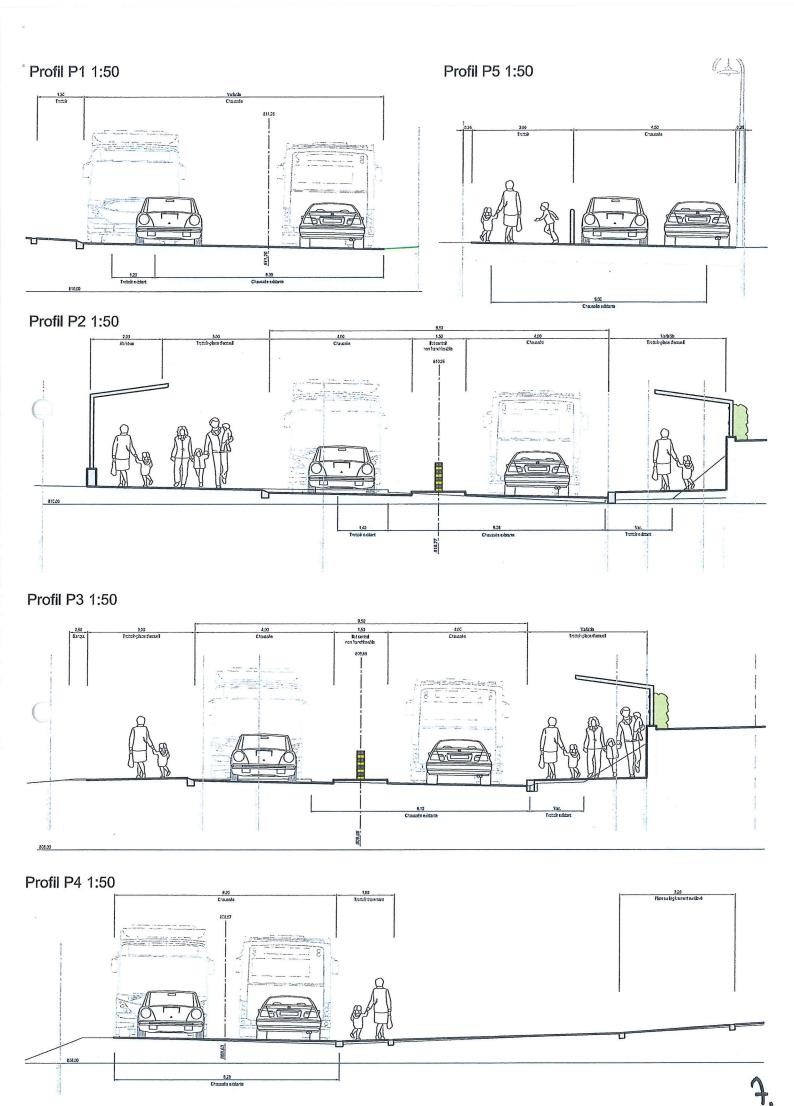
V doiro

B. Aellen

Annexes (4): Plans aménagement et emprises + profil + exemple du projet







MODÈLE DU TYPE D'ABRI-BUS DÉSIRÉ

(A savoir que celui-ci mesure 3 mètres et que ceux prévus sur Le Vaud feront 10 mètres)

